



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021

ID : 083-218300036-20210413-DCM2021_022-DE



Délibération N°2021-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune la note de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Total	958 889.28 €	958 889.28 €

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Total	1 168 622.96 €	1 168 622.96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune tels que définis ci-dessus.

PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

